

Séance du 18 octobre 2007

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Henriette HENRIOT-COLIN, excusée, Monsieur Dominique COUDRY, absent et Monsieur Bernard DUCOULOUX qui donne pouvoir à Monsieur Alphonse PEPIOT. Monsieur Hervé VIENNET est secrétaire de séance.

1. suppression de poste

Par suite de nouveaux besoins générés par des travaux d'entretien et de surveillance hebdomadaires dans la nouvelle station d'épuration, le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'agent d'entretien des espaces verts à la fin du mois d'octobre 2007, pour créer un nouveau poste d'agent des services techniques.

6 voix pour

2. création d'un poste d'agent des services techniques

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1er novembre 2007, la création d'un poste d'agent des services techniques de 7 h00 par semaine. Les horaires seront modulables en fonction des saisons à savoir :

- hiver : du 1er novembre au 28 février

1 heure par semaine pour travaux et surveillance de la station d'épuration (STEP), soit 17h20 sur 4 mois.

Déneigement éventuel des trottoirs à déduire sur les heures d'été.

- été : du 1er mars au 31 octobre

10 h par semaine pour travaux et surveillance de la STEP (4 h) et espaces verts communaux (tonte et jardins : 6 h)

Déduction des heures de déneigement éventuelles.

Le Conseil Municipal décide que ce poste sera rémunéré sur la base du 1er échelon d'agent des services techniques. Il autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement.

6 voix pour

3. vente d'une étrave à neige

Le Conseil Municipal décide de vendre l'étrave à neige et charge Monsieur PEPIOT de trouver un acquéreur pour le compte de la commune.

6 voix pour

4. renouvellement d'un bail

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail lieu-dit " la Pérouse" section A1 d'une superficie de 1ha50a, à Monsieur Marcel BONNET pour une période de 9 ans allant du 16 mars 2002 au 15 mars 2011. Ce bail sera indexé sur l'indice préfectoral annuel d'actualisation des taux de variation des fermages.

6 voix pour

INFORMATIONS

- **Le Conseil Municipal informe les gens du Gratteris qu'un poste d'agent des services techniques est créé à compter du 1^{er} novembre 2007. Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature auprès de Madame le Maire jusqu'au vendredi 26 octobre 2007.**

- Le Conseil Municipal a demandé :
 - à Monsieur Alphonse PEPIOT de chercher une débroussailleuse pour l'entretien de la station d'épuration.

 - à Monsieur Hervé VIENNET de chercher les tarifs pour l'achat d'une pointeuse.

- En 2008, les 9 et 16 mars, auront les élections cantonales et municipales. Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale, peuvent se présenter munis d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile aux heures de permanence du secrétariat jusqu'au 31 décembre 2007.
Rappel : les personnes qui ont été radiées sur la liste pour changement de commune et qui reviennent vivre à Le Gratteris doivent se réinscrire.

- A compter du 1^{er} janvier 2008, l'Agence de l'eau percevra une redevance sur la pollution et pour la modernisation des réseaux de collecte. Cette taxe sera calculée au prorata du m³ d'eau potable consommé, au taux de 0.038 €/m³ (redevance pour pollution domestique) et 0.026 €/m³ (redevance pour modernisation des réseaux de collecte), soit au total 0.064 € / m³ que la commune devra reverser à l'Agence de l'eau.

Vu pour être affiché le 19 octobre 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 19 octobre 2007

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN